



## Renonciation à une Succession

Par **BOURGUIGNAT Philippe**, le **18/11/2016** à **09:43**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère en début d'année, nous sommes passés devant un notaire pour la succession, il y aurait des dettes du côté d'un frère décédé. J'ai demandé au notaire comment procéder pour refuser la succession, elle m'a dit d'écrire au TIG de Créteil. J'ai téléchargé le Cerfa à remplir, je suis en attente des documents à fournir, ayant un fils majeur qui refuse aussi cette succession, doit-il faire les démarches maintenant aussi, ou attendre la convocation du notaire. J'ai posé la question à la notaire de la succession mais sans réponse depuis plusieurs semaines.

Merci.

Par **youris**, le **18/11/2016** à **10:20**

bonjour,

la succession de votre mère n'est pas concernée par la succession de votre frère décédé. pourquoi renoncer à la succession de votre mère si celle-ci n'est pas déficitaire ? nul besoin d'accord du notaire pour renoncer à la succession d'une personne.  
salutations

Par **BOURGUIGNAT Philippe**, le **18/11/2016** à **10:26**

Merci pour la rapidité de votre réponse, mais je ne veux rien de mes parents, mon fils doit-il attendre ou pas pour refuser la succession. Merci

Par **youris**, le **18/11/2016** à **13:16**

comme vous avez renoncé à la succession, votre fils peut y renoncer dès à présent.